



MINISTRE DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITE NATIONALE,
DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ
ET DE LA MICRO FINANCE

CABINET

*Très urgent
N'en parler*

*SP
Très urgent
Remettre à Valdiello Ndiaye
Abdou Ndiaye et Ibrahima
Sidi et Sissou Touba Diast
pour exploitation urgente.*

Dakar, le

1061 NOV 2008

LE MINISTRE

Objet : Préparation de la séance plénière
de la session budgétaire loi finance 2009.

Mesdames, Messieurs,

En prévision de la séance plénière en date du Jeudi 13 Novembre 2008, à partir de 18 heures, je vous invite à me faire parvenir d'urgence, selon le tableau indicatif ci-joint, toutes les informations utiles liées aux questions déjà posées et éventuelles.

Une séance de partage est prévue au Cabinet le Mardi 11 Novembre 2008, à partir de 15 heures.

J'attache du prix à l'observation stricte de ces dispositions.

PL:-

- Tableau indicatif
- Tableau question commission finances 2007

//-

Mesdames, Messieurs les Directeurs,
Chefs de Services et de Projets.

Le Directeur
de Cabinet

Boubacar TRAORE

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTERE DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITE NATIONALE,
DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ
ET DE LA MICRO FINANCE

CABINET

STRUCTURES

Domaines / Volets / Composantes	Types de Questions soulevées ou possibles	Eléments de Réponses suggérées

STRUCTURES

Domaines / Volets / Composantes	Types de Questions soulevées ou possibles	Éléments de Réponses suggérées



FICHE TECHNIQUE POUR LE PASSAGE EN COMMISSION TECHNIQUE

Domaines / Cibles	Types de Question possibles	<i>Eléments de Réponses Suggérées</i>
		Mesures prises Perspectives
Protection des Droits de l'Enfant	Mendicité, talibés et enfants de la rue	<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre du projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants sur 3 ans pour un budget de 3.934.500 Euros soit 2.77.097.500 FCFA sur financement conjoint de la coopération Italienne et du Gouvernement du Sénégal• Projet EVF/Da aras, modernisation des Da aras et fixation des talibés à travers des sessions de formation aux maîtres coraniques, l'expérimentation d'un curriculum EVF, appui matériel en denrées alimentaires et l'expérimentation de cantines gérée par des ndeyi Da aras• Projet d'extension dans les régions financé par l'Etat du Sénégal avec l'UNFPA pour un montant de : 397.014.739 FCFA• Accueil au centre GINDDI et réinsertion dans les familles. Projet de construction et d'équipement de trois centres d'accueil pour enfants en situation difficile dans les régions de Kolda, Saint-Louis et Diourbel• Lutte contre le trafic transfrontalier des enfants (Convention avec le Mali, contact avec la Guinée Bissau). Il y a un Accord Multilatéral et un Plan d'Action conjoint de la CEDEAO / CEEAC (Afrique de l'Ouest et du Centre) qui sont en cours de finalisation pour une approche intégrée et concertée de la traite des enfants et des femmes. Il est prévu dans ces textes le retour des personnes dans leur pays d'origine.

Domaines / Cibles	Types de Question possibles	<i>Eléments de Réponses Suggérées</i>	
		Mesures prises Perspectives	
Protection des Droits de l'Enfant	Assises Nationales sur la mendicité des Enfants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil présidentiel sur le retrait des enfants de la rue. Mise en place d'un partenariat pour le retrait des enfants de la rue (PARER). ▪ Appropriation de bonnes expériences de protection des enfants contre la mendicité ▪ Engagement des acteurs Religieux, de la Société Civile ▪ Consensus sur les mesures immédiates à prendre afin de mettre fin à la mendicité des enfants 	
	Enregistrement des enfants à la naissance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réflexe de la déclaration spontanée installé chez les parents ▪ Déclaration de toutes les naissances ▪ Semaine de promotion à l'enregistrement des naissances 	
	Participation des enfants à travers leur parlement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation effective des enfants dans les activités de développement du pays ▪ Cadre d'échanges, de dialogue et d'actions pour les enfants ▪ Validation des statuts et règlement ▪ Elaboration de plans d'action, départementaux, régionaux ▪ Rencontre avec les instances délibératives (élus locaux, Assemblée Nationale) et Président 	
	Insuffisance dans la Protection de la Promotion des Droits de l'Enfant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Droits de l'Enfant protégés ▪ Partages avec application effective ▪ Mise en place d'observatoires de l'enfant ▪ Mise en place d'un cadre de coordination des interventions en faveur de l'enfant ▪ Elaboration du code de l'Enfant 	

Domaines / Cibles	Types de Question possibles	<i>Eléments de Réponses Suggérées</i>	
		<i>Mesures prises Perspectives</i>	
Promotion du Statut de la Femme	Matériels d'allègement (mode d'affectation, distribution, gestion et maintenance)	<ul style="list-style-type: none"> • Les demandes reçues sont retournées aux services déconcentrés pour enquêtes à la base de la nouvelle procédure (voir manuel de procédures) • Les affectations sont effectuées en tenant compte des avis des autorités déconcentrées • La nouvelle procédure prévoit la sélection de mécaniciens agréés par le Ministère. Ces mécaniciens signeront un protocole de partenariat avec les Organisations Féminines pour la maintenance des équipements. • Une assistance en pièces de rechange est prévue dans la limite des moyens disponibles 	
	Comité Consultatif de la Femme (redynamisation, formalisation)	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement du Comité Consultatif sur une base consensuelle et de représentativité • Clarification des rôles et des responsabilités (caractère consultatif) • Le comité fonctionne avec beaucoup de difficulté à cause du nombre non limitatif des organisations (plus de 400), qu'on ne peut pas convoquer tous en même temps, mais les points focaux des départements participent aux travaux, au comité scientifique de la quinzaine, de la journée internationale de la femme etc... • Un nouveau projet de décret a été déposé et les institutions de l'Etat devraient émettre des observations sur le projet 	
	Observatoire de la Femme	<ul style="list-style-type: none"> • Un projet de texte a été déposé et en cours d'étude dans les départements ministériels 	
	Prise en charge médicale de l'époux et des enfants par la femme salariée	<ul style="list-style-type: none"> • Des décrets ont été pris (des n°2006-1309, 2006-1310 et 2006-1331 du 23 Novembre 2006) pour la prise en charge médicale pour une entrée en vigueur formelle du texte en rapport avec les Ministères de l'Economie des Finances, de la Santé et de la Fonction Publique 	
	Egalité de traitement fiscal	<ul style="list-style-type: none"> • Une étude a été faite, des conclusions sont à l'étude au Ministère de l'Economie et des Finances 	
Réforme du Code de la Famille	<ul style="list-style-type: none"> • Elle peut se faire de deux manières : <ul style="list-style-type: none"> - Projet de loi du Gouvernement : Initiative de l'Exécutif - Proposition de loi à l'Assemblée Nationale : Initiative du Parlement. <p>En tout état de cause c'est une question sensible, qui requiert un large consensus au niveau national</p>		

Domaines / Cibles	Types de Question possibles	<i>Eléments de Réponses Suggérées</i>	
		Mesures prises Perspectives	
Promotion du Statut de la Femme	Mécanismes de Règlement des Conflits dans les familles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les questions de mariage et de divorce relèvent souvent du domaine de l'Etat civil et de la justice, mais il existe au niveau du département des mécanismes de prévention et de protection des familles, par l'information, la sensibilisation, l'appui psychologique, voir la médiation entre les couples. ▪ Des centres de médiations communautaires sont mis en place par le Gouvernement avec le partenariat Ministère de la Justice et le Ministère de la Famille et de l'Entreprenariat féminin (Prévention des crises et règlement à l'amiable des conflits) 	
	Véhicules des Organisations Féminines	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nécessité de mise à jour du fichier parc automobile de l'Etat ▪ Régularisation de la procédure de donation ▪ Règlement des problèmes d'identification et d'immatriculation en latence depuis le Mois de Mars 2005 ▪ Obligation de prendre en compte les besoins de suivi et d'encadrement à la base 	
	GENRE (Approche)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Approche Genre est le processus favorisant l'implication des femmes et des hommes à toute action planifiée y compris la législation, les politiques ou les programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux de la vie sociale ▪ Le but ultime de l'approche genre est d'atteindre l'égalité et l'équité de genre ▪ Elle permet la valorisation de la position sociale et économique de la femme et le renforcement de ces potentialités ▪ Elle réduit les disparités et discrimination entre sexes quant à l'accès aux services et aux instances politiques ▪ Le Sénégal a élaboré la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre (SNEEG) validée les 15 et 16 Avril 2005, puis adoptée en Conseil des Ministres au cours de l'année 2006 ▪ Sa mise en œuvre qui va démarrer effectivement cette année a été planifiée jusqu'en 2015 	

Domaines / Cibles	Types de Question possibles	<i>Eléments de Réponses Suggérées</i>	
		Mesures prises Perspectives	
Promotion du Statut de la Femme	Clubs de Solidarité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude des problèmes de dysfonctionnement et recherche de solutions ▪ Genèse de la mise en place des CDS : les réseaux ont été mise en place dans neuf (9) régions sur onze (11) sauf Saint-Louis et Dakar : Objectifs initiaux : permettre aux femmes de participer au développement et améliorer leur statut ▪ Apports financiers des bénéficiaires non détenus par le Ministère 	
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Libre administration des CDS ▪ Volonté constante d'assister les femmes organisées pour la satisfaction des besoins socio économiques spécifiques ▪ Evaluation de l'existant en vue des remédiations fonctionnelles 	
	Entrepreneuriat Féminin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans la stratégie de Promotion et de développement de l'Entrepreneuriat Féminin, la VISION déclinée consiste à « amener les femmes entrepreneures ou celles qui souhaitent le devenir, à créer, gérer et développer des entreprises modernes selon les normes standard internationales ». Il s'agit donc effectivement de sortir les femmes des micro réalisations pour les amener vers la création conséquente. Ceci explique les projets et programmes (Education en entrepreneuriat, formation NITC etc... élaborés et mis en œuvre par la Direction de l'Entrepreneuriat Féminin ▪ Une nouvelle démarche méthodologique a été systématisée avec la formation en amont comme préalable à tout financement et en aval pour pérenniser les actions entrepreneuriales 	
	Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Réseau des Femmes Ministres, Parlementaires et Conseillères de la République a été mis en place en décembre 2005. Une partie de ce réseau a bénéficié d'une formation en genre, plaidoyer, négociation et leadership en Avril 2006, et au terme de la formation, un plan d'action du réseau a été élaboré et adopté. Il reste à être partagé par l'ensemble des membres du Réseau, en vue d'une recherche de financement pour sa mise en œuvre. Un deuxième atelier de formation était prévu, mais il a été reporté parce que les ¾ des participants n'étaient pas disponibles. 	

CT NDAO, Attaché Parlementaire

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTERE DE LA FAMILLE
ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ

CABINET

SYNTHESE DU DEBAT GENERAL DE LA COMMISSION DES FINANCES

En Date du 10 Novembre 2007

Domaines	Questions Soulevées	Eléments de Réponse
Protection des Droits de l'Enfant	<ul style="list-style-type: none">◆ Enfants de la rue◆ Lutte Contre les Pires Formes de Travail des Enfants◆ Appui aux Daaras◆ Mendicité des Enfants provenant de la Sous Région	<p><u>Le Projet de Lutte Contre la Traite et les Pires Formes de Travail des Enfants</u> est le fruit de la Coopération entre le Gouvernement du Sénégal, l'Italie et l'UNICEF, pour une durée de 3 ans. Il s'agit de la 2eme phase, avec comme objectif de contribuer à la protection des enfants les plus vulnérables, à travers la réalisation des initiatives de lutte contre la traite, la mendicité, l'exploitation sexuelle et le travail domestique.</p> <p>La stratégie locale s'appuie sur des comités techniques de suivi départementaux (ONG, Etat, Collectivités Locales etc...)</p> <p>La 2eme phase mettra en place un fonds d'appui aux initiatives locales pour le financement de micro crédits dans la lutte contre la vulnérabilité des enfants et de leurs familles</p> <p>Zones d'intervention : Dakar, Pikine, Rufisque, Guédiawaye, Louga, Saint-Louis, Fatick, Ziguinchor, Mbour (9 départements).</p>

Domaines	Questions Soulevées	Eléments de Réponse
Protection des Droits de l'Enfant	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Enfants de la rue ◆ Lutte Contre les Pires Formes de Travail des Enfants ◆ Appui aux Daaras Mendicité des Enfants provenant de la Sous Région	<p><u>Centre GUINDDI</u> : Le Centre GUINDDI prend en charge tous les enfants en situation difficile présents sur le territoire national sans aucune discrimination fondée sur la nationalité, la race ou l'origine ethnique.</p> <p>Le Centre GUINDDI a déjà retourné en famille depuis sa création</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7539 enfants Sénégalais - 69 enfants maliens - 63 enfants Bissau Guinéens et aujourd'hui 23 enfants Bissau Guinéens attendent au Centre GUINDDI qu'on organise leur retour en famille - Nécessité de renforcer le Centre GUINDDI - Projet de création GUINDDI dans les régions <p><u>EVF DAARAS : Liste des Daaras ciblés</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Seydina Limamoulaye / Cambérène / Dakar 2) Institut Franco Arabe El Hadji Ibrahima NIASS / Kaolack 3) Dakha de Médina Gounass (Vélingara) 4) Institut Islamique African Américan (Kaolack) 5) Tawa Fall (Thiès) 6) Al Ahzar (NDame à Touba) 7) Serigne Mansour SY (Tivaouane) 8) Serigne Ababacar SY (Tivaouane) 9) Mandione Laye / 10).Makka Koulibanta / Tamba <p><u>NB</u> : Régions : Dakar, Diourbel, Thiès, Kaolack, Kolda, Tamba Grands Foyers religieux Mariages Précoces</p>

Domaines	Questions Soulevées	Eléments de Réponse
Protection des Droits de l'Enfant	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Enregistrement des Enfants à la Naissance ◆ Fonctionnement du Parlement des Enfants ◆ Grossesses, Mariages Précoces, Planification Familiale 	<p>Enregistrement des Naissances</p> <ul style="list-style-type: none"> -Poursuite de la sensibilisation par le biais des Associations, des ONG bénéficiaires de formation relais. -Organisation de semaine de promotion à l'enregistrement des enfants à la naissance dans les zones à faible taux tels que : Gossas, Bambey, Niore du Rip, Ramérou. -Poursuite de la formation des relais pour la promotion à l'enregistrement des naissances. <p>Parlement des Enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et validation des plans d'action (départementaux, régionaux, national) ateliers prévus pour 2008 - Révision des statuts et du règlement intérieur du parlement des enfants prévue en 2008. <p>La Loi prévoit la suspension des études durant la période de grossesse.</p> <p>Cependant, la fille est autorisée à poursuivre les études l'année qui suit</p> <p><u>Solutions préconisées :</u></p> <p>En collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale, voir la possibilité de renforcer l'éducation à la Vie à travers les CLUB EVF dans les écoles.</p> <p>La Loi fixe l'âge du mariage à 15 ans et au dessous de 15 ans avec le consentement des parents.</p> <p>Cependant, même s'il y a consentement des parents, le mariage ne doit en aucun cas être consommé avant 15 ans.</p>

**Protection et Promotion
des Droits et du Statut
de la Femme et de la
Fille**

Solutions préconisées :

- Dénoncer les mariages consommés avant 15 ans ;
- Sensibiliser les populations

Violences Faites aux femmes :

Mon Département suit avec beaucoup d'intérêt cette question. Notre pays ayant ratifié la Convention sur l'Elimination de toutes des Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes.

Il existe une Loi de janvier 1999 qui :

- Interdit les mutilations génitales féminin ;
- Réprime les harcèlements sexuels ;
- Aggravation des sanctions pénales des violences commises sur les femmes ;
- Redynamisation de la planification familiale tout en tenant compte des pesanteurs d'ordre social, religieux...

Domaines	Questions Soulevées	Eléments de Réponse
<p>Protection et Promotion des Droits et du Statut de la Femme et de la Fille</p>	<p>♦ Observatoire du Droit de la Femme</p> <p>GENRE</p> <p>♦ La Prise en Compte de la Question genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Répression des coups et blessures commis par les conjoints ; - Aggravation du délit de viol et sur le plan de l'application, il est évident que notre culture constitue quelquefois un facteur limitant. Donc il a été décidé de :* <p>Renforcer</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Renforcer la formation, la sensibilisation ; ♦ Intensifier le plaidoyer. <p><u>Situation de l'Observatoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de décret : les observations faites par les ministères ont été intégrées ♦ Le projet de décret est dans le circuit ; ♦ Les groupes de travail vont se réunir pour proposer les modalités pratiques d'opérationnalisation de l'observatoire. <p><u>Prises en comptes des Question Genre :</u></p> <p>Le genre est une variable socio culturelle qui réfère aux rapports sociaux entre l'homme et la femme. Le Genre relève d'une construction sociale, il met l'accent sur les différences qui caractérisent l'homme et la femme dans la société et les relations qu'il et qu'elle entretiennent.</p> <p>La prise en compte de la question genre en intégration du Genre dans le Développement réfère à la démarche utilisée pour répondre aux besoins différentiels de l'homme et de la femme et créer les conditions sociales et institutionnelles favorables à l'égalité et équité de Genre dans la planification et</p>

Domaines	Questions Soulevées	Eléments de Réponse
Protection et Promotion des Droits et du Statut de la Femme et de la Fille	CEDAF / CENAF ♦ Fonctionnalité des CEDAF ♦ Nombre de CEDAF ♦ CEDAF de 1eme Génération	<p>l'opérationnalisation de l'action du développement. Effectivement la prise en charge des questions de Genre concerne et la femme et l'homme ; car les questions de genre relèvent de constructions sociales dans la production, la reproduction, l'accès aux opportunités et au contrôle des ressources.</p> <p>Le Projet CENAF / CEDAF : est né en 2003 en partenariat avec la Chine Taïwan qui a financé la première tranche qui a servi à démarrer la construction des douze (12) CEDAF de 1^{ère} Génération.</p> <p>Après le Retrait de Taïwan, on a commencé à voir des lenteurs dans l'exécution du programme confié au PCRPE.</p> <p>L'Etat, les deux dernières années à consenti des efforts colossaux pour finalise les constructions et équiper les centres de 1^{ère} Génération.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2008, l'accent est mis sur l'équipement des neuf (9) CEDAF restants et l'équipement et la construction du CENAF. - Les CENAF de 1^{ère} Génération sont implantés dans toutes les régions du Sénégal. Il s'agit de : 1)Sangalkam, 2)Thiès, 3) Mékhé, 4) Kébémér, 5) Ross Béthio, 6) Thilogne, 7) Fatick, 8) Mbacké, 9) Nioro, 10) Kolda, 11) Oussouye, 12) Koussanar, 13) Kaolack. <p>* Les CEDAF opérationnels équipés sont : Kébémér, Ross Béthio, Fatick et Sangalkam.</p>

Domaines	Questions Soulevées	Eléments de Réponse
<p>Protection et Promotion des Droits et du Statut de la Femme et de la Fille</p>	<p>Projet crédit Femme</p> <p>◆ Comment faire pour propulser les groupements féminins vers l'entrepreneuriat</p>	<p>* La mission des CEDAF vise particulièrement les femmes rurales, le renforcement de leurs capacités par le biais de la formation, l'information et l'assistance multi sectorielle.</p> <p>* C'est pour mieux atteindre les femmes rurales (plus marquées par la pauvreté) que le niveau <u>opérationnel</u> du projet sont les départements ; 54 CEDAF sont prévus d'ici 2011.</p> <p>* Dans le budget 2008, il est prévu non seulement l'équipement des neuf (9) centres restants mais la construction et l'équipement du Centre National (CENAF) pour un montant total de 1 403 000 000 F CFA.</p> <p>* Il est important de noter également que tous les CEDAF prêts ou non ont une coordonnatrice et que le travail de sensibilisation et de récolte de données spécifiques à chaque département a commencé.</p> <p>* Début 2008, verra l'opérationnalité de tous les centres de première génération.</p> <p>Les CEDAF sont effectivement un projet du Chef de l'Etat destiné à la Femme rurale.</p> <p><u>Projet Crédit Femmes</u></p> <p>- La nouvelle dynamique du Ministère consiste à rationaliser les ressources mises à la disposition de mon Département à travers les Fonds du Crédit pour les Femmes et le Fonds de - l'Entrepreneuriat Féminin en créant un lien entre eux.</p> <p>Cette démarche permet après une formation, de financer selon une catégorisation des cibles (à trois niveaux : 1 - 2 - 3) variant du micro crédit vers l'étape entrepreneuriale des femmes pour les hisser vers le Fonds National de l'Entrepreneuriat Féminin dont le but est de renforcer sur le plan technique et financier et leur permettre d'évoluer correctement dans l'environnement patronal.</p>

<p>Protection et Promotion des Droits et du Statut de la Femme et de la Fille</p>		<ul style="list-style-type: none"> * Organisationnel et gestion ; Recherche de financement pour prendre en compte les aspects relatifs à : * La gestion de stocks de pièces de rechange de proximité (cases foyers, CEDAF...) * L'élaboration d'un protocole de partenariat avec les réseaux de mécaniciens pour assurer le suivi et la maintenance du matériel.
	<p>Entreprenariat Féminin ◆ Les 38 millions</p>	<p><u>Les 38 millions</u> concernent le Projet de Promotion de l'Entreprenariat Féminin exécuté dans la cadre de la coopération avec la Walonnie touche toutes les régions du Sénégal pour un renforcement des capacités des femmes dans le domaine de la création d'entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Direction de l'Entreprenariat Féminin est entrain de confectionner une base de données des femmes entrepreneures au Sénégal et il est prévu dans les enquêtes d'évaluer la contribution des femmes entrepreneures dans notre P.I.B (échéance fin de l'année). - Rappeler la vision du Président de la République en ce qui concerne la Promotion de l'Entreprenariat Féminin « Aider les Femmes à créer, gérer et développer des entreprises modernes dans les créneaux porteurs de notre économie et selon les normes standard international » d'où les appuis financiers (FNPEF, PCF) et non financiers (Programme de renforcement des Capacités, Guide de la Femme Entrepreneure, Appui des Femmes pour l'exportation : Projet avec la Belgique). - Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin : Il existe un guichet d'information et d'orientation au niveau du Fonds

Domaines	Questions Soulevées	Eléments de Réponse
	<p>Entreprenariat Féminin</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Evaluation de l'activité économique des femmes ◆ Quelle est la stratégie menée par le Ministère pour sortir les femmes notamment les groupements féminins de l'informel ? <p>FNPEF</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Approche plus fédératrice dans le financement de l'entreprenariat féminin <p>FNPEF</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Donner les financements sans distinction politique, sur des bases transparentes ; ◆ Donner les financements selon les capacités 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Fonds a compris les besoins, c'est pourquoi les crédits sont entre 5 millions et 50 millions ; Le Fonds cherche à privilégier les approches filières / production et transformation des céréales des unités de transformation du riz ont été financées. - Les femmes contribuent également à la création d'emplois ; Près de 1826 emplois créés, contribution à la croissance par la lutte contre la pauvreté. - Le Fonds a été mis en place sur une volonté politique, pour promouvoir et encourager l'entreprenariat. Tout projet porteur de créneaux et pourvoyeur d'emplois et de richesses sera privilégié. - Démarche de rupture, systématisation de la demande formation – financement – recouvrement. - Financements donnés selon la capacité d'absorption. - Après des études de terrain, pour valider les capacités techniques, organisationnelles et financières, dispositif de suivi trimestriel pour assurer le remboursement selon la valeur intrinsèque de l'activité.

Domaines	Questions Soulevées	Eléments de Réponse
Protection et Promotion des Droits et du Statut de la Femme et de la Fille	<p>FNPEF</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Commercialisation des produits de l'agro alimentaire pour les femmes. <p>FNPEF</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Evaluation de la contribution de l'activité économique des femmes ; ◆ Promotion du secteur agro alimentaire au profit des femmes. 	<p>- Organisation de séminaires : sur l'hygiène et la qualité des produits de l'agro alimentaire au profit d'une quarantaine d'associations de femmes entrepreneures et de GIE</p> <p>- Actuellement une étude de faisabilité est cours en partenariat avec l'ONUDI pour la commercialisation de fruits et légumes vers l'Europe pour les femmes avec une contrepartie attendue de l'Allemagne.</p> <p>1) Le Ministre à travers la Direction de l'Entreprenariat Féminin est entrain de concevoir une base de sonnée des femmes entrepreneures du Sénégal. Il s'agit d'un projet financé par le BCI. Il a entre autre objectif d'évaluer la contribution de la femme au Produit Intérieur Brut car il n'existe pas encore de données sur la participation de la femme à l'effort de développement.</p> <p>2) Le Ministre a développé un ambitieux programme d'appui au secteur agro alimentaire. Des formations sur les normes de qualité ont été organisées au profit des femmes en collaboration avec l'ITA, le PHOA et les autres partenaires techniques. Le Ministère est entrain de lancer la formulation d'un programme d'appui à l'exportation des fruits et légumes pour les femmes en partenariat avec le « Global Project Partenars » (GPP). Une société Allemande spécialisée dans ce domaine</p>

Domaines	Questions Soulevées	Eléments de Réponse
<p>Protection et Promotion des Droits et du Statut de la Femme et de la Fille</p>	<p>Direction de la Famille</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ La léthargie constatée dans le dossier Club de Solidarité <ul style="list-style-type: none"> ◆ Lutte Contre le SIDA 	<p>Les Clubs de Solidarité sont des organisations non gouvernementales. Comme toutes les autres organisations, ils ont été appuyés techniquement à la demande de ses leaders pour résautage par région et avant par département. 27 réseaux départementaux et 9 réseaux régionaux ont été installés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les leaders ont eu à entamer un processus de mise en place de mutuelles, lequel a été confié à un Consultant. Cette activité étant privé. Le Ministère n'était pas impliqué, donc il serait très difficile de donner des informations. <p>Plan d'Action Sectoriel SIDA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'action de lutte contre le SIDA exécuté déjà va mettre en œuvre un programme triennal intégré, dans lequel figureront en bonne place des activités visant la réduction du phénomène à partir de 2008 (campagne de plaidoyer, d'I.E.C et de mobilisation) <p>Sinon, un programme spécifique est envisagé pour y mettre fin en partenariat avec tous les acteurs surtout qu'il existe des lois applicables aux acteurs de tels faits.</p>